

TOURISME, POLITIQUE ET ENVIRONNEMENT AUX SEYCHELLES

Jean-Christophe GAY
gay.jean-christophe@wanadoo.fr
Professeur des universités
Université Montpellier-III
Route de Mende BP 5043
34199 Montpellier Cedex 5

Equipe MIT (Paris-VII)
Institut de géographie
191, rue Saint-Jacques
75005 Paris

Dans la partie occidentale de l'océan Indien, l'archipel des Seychelles est composé d'une centaine d'îles totalisant 455 km² et s'étendant sur 1 200 km (figure 1). Ses îles se distribuent en deux groupes principaux, celui des îles intérieures (244 km²), essentiellement granitiques, et celui des îles coralliennes extérieures (211 km²). Celles-ci, à l'exception d'Aldabra (154 km²), sont petites et n'y vit qu'une poignée de travailleurs du coprah. Les trois plus grandes îles intérieures (Mahé, Praslin et La Digue) sont fortement habitées et rassemblent 98 % des 81 000 habitants de l'archipel, soit une densité moyenne d'environ 400 hab./ km². Les Seychelles font partie de ces archipels que l'ambiance tropicale, l'éloignement et l'exiguïté rendent féériques auprès des populations occidentales. Les îles sont chaudes toute l'année et ne sont pas concernées par les cyclones, car proches de l'équateur. À cela s'ajoute des plages de sable blanc, encadrées de gros blocs de granite gris ou rose : les îles granitiques comptent plus de 70 plages de sable corallien, soit entre le tiers et la moitié du linéaire côtier.

Malgré leur renommée, les Seychelles sont peu fréquentées, en regard des destinations de réputation équivalente de la Caraïbe ou d'Asie du Sud-Est. Ce paradoxe tient dans les conditions d'émergence de l'activité touristique dans un contexte politique particulier. Les obstacles institutionnels et culturels ont inhibé un véritable essor touristique. Depuis quelques années, certains s'estompent, mais les flux n'augmentent pas pour autant. L'introduction du paradigme du développement durable fait suite à la chute du flux touristique dans la première moitié des années 1980. Ce développement, devenu omniprésent dans la communication promotionnelle sur les Seychelles, a un rôle très ambigu, cautionnant la faible fréquentation en cherchant à masquer, face au monde extérieur, ses vraies raisons, liées à des difficultés structurelles intérieures. Pour l'heure, c'est davantage une stratégie à usage externe qu'un nouveau mode de développement interne. Avec l'État comme principal acteur du secteur touristique, la relation entre tourisme et environnement est donc devenue une constante du discours politique. La part des espaces protégés (43 % du territoire national), avec des parcs nationaux ou des réserves, dont deux sites du patrimoine mondial, et des mesures précoces de protection, sont utilisés pour faire valoir le tourisme, seul moyen d'assurer la viabilité économique, et donc politique, du nouvel État.

Ainsi, tourisme, politique et environnement sont particulièrement imbriqués aux Seychelles. Nous tâcherons de démêler les relations entre ces trois éléments fondamentaux qui permettent de comprendre le développement seychellois.

I. UNE DESTINATION SECONDAIRE SPATIALEMENT TRÈS DIFFÉRENCIÉE

Les Seychelles constituent une destination prestigieuse, mais parmi les plus chères du monde, ce qui explique leur faible fréquentation.

Une fréquentation réduite et stagnante

Avec 132 000 touristes en 2002, les Seychelles constituent une destination très secondaire de la zone tropicale - les îles Hawaï sont une cinquantaine de fois plus fréquentées et les Bahamas trente fois -, y compris à l'échelle de l'océan Indien, où, la même année, Maurice a accueilli 682 000 touristes, les Maldives 484 000 et la Réunion 426 000. Le tourisme y a progressé bien moins rapidement que dans beaucoup d'autres États ou territoires insulaires tropicaux. Ainsi, les fréquentations touristiques de Maurice et des Seychelles étaient-elles comparables à la fin des années 1970, alors que celles-ci recevaient plus de touristes que les Maldives jusqu'en 1980. Si les années 1970 correspondent à une très forte croissance, les deux décennies suivantes ont été plus cahotantes.

Cette évolution atypique s'explique d'abord par des facteurs conjoncturels : flambée des prix du pétrole à l'origine d'une récession en Europe et d'une sensible augmentation des tarifs aériens ; événements politiques intérieurs au début des années 1980 ; guerre du Golfe en 1991-1992. D'autre part, des facteurs structurels internes pénalisent le tourisme seychellois, dont un médiocre rapport qualité-prix. La grande hôtellerie est vieillissante, en particulier à Mahé, en dépit de rénovations. L'architecture de certains établissements trahit leur âge. La qualité du service n'est pas à la hauteur des prix pratiqués, très élevés. La productivité est faible et l'absentéisme très important en raison de la grande protection des Seychellois vis-à-vis de leur patron, d'où des campagnes officielles d'information sur le thème de « *ne plus être absent sans raison* ». Les employeurs ont beaucoup de mal à trouver de la main-d'œuvre, fût-ce non qualifiée, et il n'est pas toujours facile de faire venir des employés étrangers, car le contrat de travail que doit payer l'hôtelier est très cher. Ceci explique que l'on ne comptait que 1 % de non Seychellois parmi les employés de l'hôtellerie et de la parahôtellerie en 1994. Par conséquent, le nombre d'emploi par chambre est inférieur à celui de Maurice (1,3 contre plus de 2).

La cherté de la vie explique aussi la faible compétitivité de l'hôtellerie seychelloise par rapport à ses concurrentes mauricienne, maldivienne ou d'Asie du Sud-Est. Le Fonds monétaire international estime que les Seychelles sont une destination touristique 20 à 40 % plus chère que Maurice, toutes choses égales par ailleurs (2000, p. 6). L'État taxe très lourdement de nombreux produits importés par l'intermédiaire du Seychelles Marketing Board qui détient le monopole d'importation sur des denrées clés comme la viande, les fruits, les légumes, le thé, le café... Comme le pays produit bien peu de choses, les prix sont partout très élevés et une nouvelle taxe de 12 % du prix sur les biens et les services, qu'ils soient importés ou produits aux Seychelles, est entrée en vigueur en 2003. À cela se rajoute une réévaluation de 15 % de la roupie seychelloise en 1981, aujourd'hui inconvertible et dont le cours, indexé sur un panier de devises des principaux partenaires commerciaux du pays, est artificiellement haut. Un marché noir s'est mis en place avec une conversion bien au-dessous du cours officiel. Le déficit en devises est devenu si préoccupant que l'Assemblée nationale a, en 1995, approuvé une loi jamais appliquée qui accordait l'immunité judiciaire à tout homme d'affaires investissant 10 millions de dollars étatsuniens. La population et le secteur touristique sont confrontés à des difficultés d'approvisionnement en biens d'équipement ou de consommation. Les pièces de rechange sont rares. Dans ces conditions, il est difficile de faire fonctionner d'une manière satisfaisante des hôtels de classe internationale. Et dès que le touriste sort de son hôtel, il a la mauvaise surprise de constater que la location de voitures est chère et que l'artisanat et les spécialités culinaires locales sont rares.

Une clientèle majoritairement européenne par la desserte aérienne

Quatre touristes sur cinq résident en Europe. Depuis le milieu des années 1980, la France métropolitaine, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Irlande sont les quatre premiers foyers émetteurs (62,6 % des touristes en 2002), avec une domination des Français de métropole qui représentent plus de un touriste sur cinq. Si le flux sud-africain est très irrégulier, le nombre d'États-Uniens et d'Asiatiques reste modeste. Cette faible diversité des touristes est un autre problème des Seychelles.

L'hébergement hôtelier ou parahôtelier est quasi exclusif. Les deux tiers des touristes pratiquent un tourisme de destination, c'est-à-dire que l'unique but de leur voyage est les Seychelles, cette proportion étant plus forte (80 % environ) pour les Français, les Suisses et les Italiens. Dans le cadre de voyages de circuit, les Seychelles sont surtout associées à Maurice et plus accessoirement au Kenya ou à la Réunion.

Le transport aérien joue un rôle essentiel. L'existence ou l'absence d'une liaison directe avec les Seychelles détermine l'origine des touristes. Pour améliorer la desserte et éviter une trop grande sujétion aux compagnies étrangères, Air Seychelles, créée à l'indépendance pour assurer les liaisons intérieures, s'est dotée d'appareils long-courriers à partir de 1983. Les Seychelles sont ainsi devenues avec les Tonga et Nauru le plus petit État à posséder une compagnie aérienne qui propose des vols internationaux vers Rome, Zurich, Francfort, Londres, Paris, Bombay ou Johannesburg. L'autorisation des compagnies charters dans les années 1980 confirme le rôle majeur de la desserte aérienne. Actuellement, la rentabilisation des appareils long-courriers passe par des accords avec de grandes compagnies, telle Air France dont les cinq vols hebdomadaires Paris-Mahé sont effectués par Air Seychelles en "partage de code". Air Seychelles est devenue la principale pourvoyeuse de touristes.

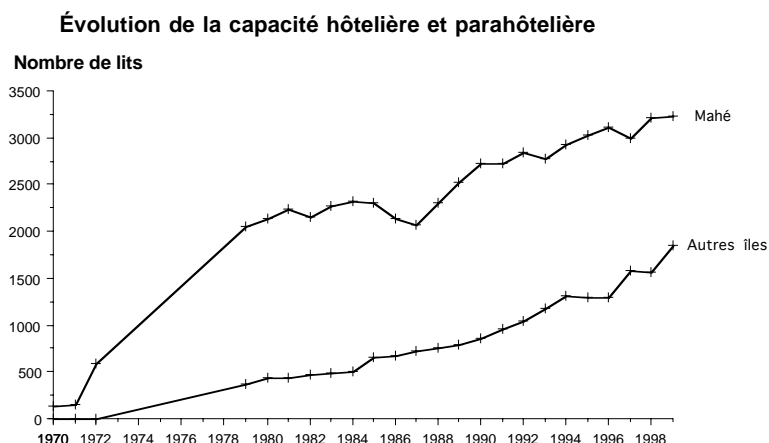
Le développement des croisières est aujourd'hui très spectaculaire à travers le monde. L'océan Indien n'y échappe pas, mais ce phénomène reste limité et très irrégulier pour un archipel comme les Seychelles. En 1973, on comptait pratiquement autant de croisiéristes, environ 6 000, qu'actuellement. Les bâtiments qui fréquentent aujourd'hui régulièrement les Seychelles pendant l'hiver boréal sont de taille moyenne. Ils effectuent surtout des croisières du Kenya aux Seychelles et inversement, via Zanzibar, Mayotte et Nosy Be. Un paquebot reste en moyenne 3,5 nuits aux Seychelles, touchant seulement Mahé, Praslin et La Digue, car, quoique nombreuses, les îles sont espacées et n'ont pas de bon mouillage. Les retombées financières de cette activité sont limitées, les dépenses des croisiéristes n'excédant pas 1 % de l'ensemble des recettes touristiques. Il existe par ailleurs un yacht-catamaran de 34 cabines, le *Pearl of Seychelles*, qui effectue chaque semaine un circuit au départ de Mahé touchant quelques îles intérieures granitiques (La Digue, Praslin, Silhouette, Aride, Curieuse, Grande Soeur et Sainte-Anne), toutes à moins de 60 km de Victoria.

Où séjournent les touristes ?

Comme point de passage quasi obligé des touristes, Mahé est l'île la plus fréquentée. Regroupant 89 % des Seychellois sur 35 % du territoire national, elle a incontestablement bénéficié de l'implantation des plus grands hôtels de standard international. Toutefois, le développement des liaisons aériennes interinsulaires, dès 1972, avec l'ouverture de la piste de Praslin et, dans les deux années suivantes, des pistes de Bird Island, de Denis Island et de Frégate est à l'origine d'une diffusion du tourisme sur d'autres îles. De 100 % de la capacité d'accueil totale en 1970, Mahé est passée à 60 % en 1999 (figure 2). L'île principale ne compte plus que 62 % des nuitées en 1997 contre 86 % en 1980, en dépit de la multiplication, au cours des années 1990, de petits établissements, en particulier les chambres d'hôte aux mains de commerçants d'origine chinoise. Cette évolution n'est pas seulement due à la forte progression de l'offre sur d'autres îles seychelloises. Elle tient aussi dans la défiance grandissante des touristes à l'égard de Mahé, car certains hôtels sont situés sur des plages peu favorables à la baignade (fort déferlement, faible profondeur du récif) et les loisirs proposés sont peu variés et, à l'intérieur de l'île, les sentiers du parc national du Morne seychellois sont rares et mal balisés.

Par sa proximité de Mahé (45 km) et sa taille, Praslin semblait destinée à jouer le rôle de relais. Le succès de la Digue, accessible par bateau et par hélicoptère uniquement, est lié à des sites balnéaires universellement promus, tel celui d'anse Source d'Argent, avec ses blocs granitiques baignés par l'océan et dominant des plages de sable blanc, que la revue *Géo*, dans son numéro de janvier 1998, plaçait parmi les dix plages mythiques de notre planète. L'économie de l'île repose dorénavant sur le tourisme : 30 % des actifs sont employés dans ce secteur et on compte un lit touristique pour 4,6 habitants contre 1 pour 5,1 à la Digue et 1 pour 22 à Mahé. Le premier site touristique des Seychelles, avec près de 50 000 visiteurs payants en 1997, se trouve au cœur du parc national de Praslin, dans la vallée de Mai, réserve naturelle inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1983.

Figure 2



Plus petite et moins accessible, La Digue jouit d'une excellente réputation. Celle-ci explique des taux de remplissage de l'ordre de 70 % en dépit de l'explosion de l'offre au cours des dernières années (100 lits en 1990, 428 lits en 1999). La population est favorable au tourisme, car elle est très largement impliquée dans cette activité et en tire un bon niveau de vie. Effectivement, outre que le tourisme fournit 800 emplois pour 2 000 habitants, toutes les structures hôtelières et parahôtelières appartiennent à des Diguois.

La vente de certains îlots - faisant partie du groupe des îles intérieures - à des particuliers, nationaux ou étrangers, a permis la création de quelques îles-hôtels, telles Denis (143 ha), Bird (101 ha), Frégate (219 ha) et plus récemment North Island (201 ha), toutes situées à moins de 100 km de Mahé. Il s'agit de structures luxueuses, d'une vingtaine de bungalows au maximum, installées sur des îles petites et uniquement habitées en permanence par les employés de l'hôtel. Ces îles-hôtels sont commercialisées par de grands voyagistes à des tarifs très élevés voire vertigineux, allant de 400 euros par nuit et par personne, pour un séjour en pension complète de trois jours/deux nuits au départ de Mahé, à 1 200 euros et plus...

Quant aux atolls éloignés de l'archipel, ils appartiennent à l'État et sont gérés, depuis les années 1980, par la Compagnie de développement des îles (IDC). La culture cocotière, pour la production de coprah, a fait de la plupart des îlots coralliens de véritables jardins, ombragés et faciles à parcourir. Depuis la fin des années 1980, la construction de pistes d'atterrissage permet une diversification économique. Toutefois, l'essor du tourisme y reste limité à deux îles-hôtels (Desroches - 394 ha - et Alphonse - 174 ha), proposant des séjours tout aussi onéreux que sur les îles privées, car elles sont respectivement à 230 km et 400 km de Mahé, ce qui rend extrêmement coûteux les transferts aériens. En outre, il est essentiel qu'un projet soit jugé intéressant par la Compagnie de développement des îles pour aboutir. Enfin, à l'extrémité sud-occidentale des Seychelles, Aldabra est un cas unique puisque, classé patrimoine mondial, l'atoll et ses 200 000 tortues terrestres éléphantines (*Geochelone gigantea*) bénéficient d'une protection totale. Il accueille dans sa station scientifique des chercheurs du monde entier, mais aucun touriste.

II. L'HISTOIRE DE LA MISE EN TOURISME

Deux dates sont capitales dans l'histoire touristique des Seychelles. La première est 1971, année d'ouverture de l'aéroport international. Elle constitue le véritable point de départ du tourisme. La seconde est 1977, avec l'arrivée au pouvoir de l'actuel président France Albert René et la mise en place d'un système économique socialiste et planifié.

Une ouverture tardive sur le monde

Le cas seychellois est représentatif des îles intertropicales. L'avion joue un rôle décisif dans l'apparition du tourisme et la localisation de la première hôtellerie internationale. Jusqu'au début des années 1970, les Seychelles étaient une destination confidentielle, accessible seulement par bateau. Pour aller de Londres à Victoria il fallait plus de quatre jours en 1960. Dans les années 1950, deux bateaux par mois seulement desservaient Victoria, la capitale et le port principal des Seychelles. Les compagnies maritimes n'offraient que quelques places par navire et annulaient parfois les réservations sans préavis, rendant les retours aléatoires. Ceci limitait évidemment le flux de visiteurs. Il n'y avait que 72 chambres d'hôtels en 1960, toutes situées à Victoria et dans le secteur de Beau Vallon-Glaciis. On comptait 890 visiteurs en 1965 et 1 622 en 1970, qui restaient 42 jours en moyenne. Ce flux ne peut être qualifié de touristique eu égard à la longueur du séjour, largement supérieur à la durée des vacances, et au fait qu'il s'agissait d'hommes d'affaires, d'administrateurs coloniaux ou d'aventuriers. Cette période s'acheva avec l'ouverture de l'aéroport en juillet 1971.

Bien que, depuis 1964, il existât une desserte aérienne par hydravion, la véritable ouverture des Seychelles sur le monde date de la mise en service de l'aéroport international, situé à neuf kilomètres de Victoria. Par sa construction et l'agrandissement du port, les Britanniques dédommageaient les autorités seychelloises de la constitution du stratégique Territoire britannique de l'océan Indien (BIOT), incluant les atolls d'Aldabra, de Farquhar et de Desroches qui furent du reste rendus aux Seychelles quelques jours avant leur indépendance. British Airways ouvrit immédiatement une liaison entre Londres et les Seychelles. D'autres vols directs avec des grandes villes européennes et d'Afrique orientale ou australe furent progressivement inaugurés, Air France et la Lufthansa arrivant en 1974. Le nombre de touristes passe de 3 000 en 1971 à 15 000 en 1972, avec une durée moyenne de séjour de 13 jours.

Parallèlement à la construction de l'aéroport et compte tenu de la faible capacité d'accueil initiale, un plan de développement d'une hôtellerie de luxe est établi. Si le premier hôtel qui ouvre ses portes en 1972 - le *Reef Hotel* - est implanté sur l'anse aux Pins, près de l'aéroport, on construit les suivants sur la plage de Beau Vallon (le *Coral Strand Hotel* inauguré en 1972 et le *Beau Vallon Bay Hotel* en 1974), à Port Glaud (le *Mahé Beach Hotel* ouvert en 1975 et rebaptisé *Berjaya Mahé Beach Resort*) et près de Grand Anse (le *Barbarons Beach Club Hotel* ouvert en 1978). Au cours des années 1970, la capacité d'accueil totale passe de 140 à 2 000 lits et le nombre de touristes de 1 600 à 78 800.

Durant cette décennie, caractérisée par une forte croissance économique et par l'indépendance des Seychelles le 29 juin 1976, le développement du tourisme joue un rôle majeur. En quelques années, le chômage chute à Mahé, provoquant une immigration intérieure importante, surtout en provenance de la Digue. Les premières années du nouvel État sont donc marquées par une euphorie économique reposant sur une forte croissance du flux touristique. À la fin des années 1970, fournissant les deux tiers des entrées de devises et plus du tiers du PNB, ce secteur est le premier employeur des Seychelles.

Le tourisme pour viabiliser le nouvel Etat

La question de la viabilité économique des Seychelles s'est posée à la fin des années 1950, alors que cette colonie britannique doit faire face à une crise sévère, exacerbée par une croissance démographique rapide. En 1959, un rapport est remis au gouvernement britannique recommandant le développement du tourisme aux Seychelles. C'est dans ce contexte que le gouvernement des Seychelles n'a d'autre choix que de le développer avec l'appui du Royaume-Uni pour assurer la viabilité du nouvel État.

De 1941 à 1977, la population a presque doublé, passant de 32 000 à 62 000 habitants. En dépit de la diminution régulière du taux de natalité (41 ‰ en 1960, 30 ‰ en 1975), le taux d'accroissement naturel se maintient à un niveau élevé (23 ‰ en 1970) parce que l'amélioration constante de l'état sanitaire fait chuter la mortalité infantile (58 ‰ en 1960, 40 ‰ en 1970). En 1976, 40 % des Seychellois ont moins de 15 ans. Situation alors rare pour un pays de la zone intertropicale, l'espérance de vie à la naissance est élevée (62,5 ans pour les hommes, 69,9 ans pour les femmes) pour des raisons alimentaires et sanitaires. Par contre, les retards de développement sont prononcés dans les domaines du logement et des équipements. Un cinquième seulement des ménages habitant la capitale bénéficie de l'adduction d'eau et est raccordé à un système collectif de traitement des eaux usées. Les logements sont inconfortables,

précaires et surpeuplés, près de un quart étant partagé par plusieurs familles. Aussi, l'axe principal de la politique sociale va être l'amélioration des conditions de logement.

La balance commerciale des Seychelles présente un déficit sévère en 1976. Apparue en 1958, elle s'approfondit rapidement à partir de 1970. Cette crise est déclenchée par la chute des recettes du secteur primaire. L'épuisement des réserves de guano, intensément exploitées de la fin du XIX^e siècle jusqu'à 1970 dans les îles du Sud, et la prolifération des maladies du cocotier entraînent l'effondrement des rendements et des exportations de coprah (7 093 tonnes en 1964, 2 790 en 1975). Or, elles représentent 70 % de la valeur totale des ventes à l'étranger en 1975. L'huile essentielle de cannelle, comptant pour 24 % des exportations en valeur, se vend de plus en plus difficilement et 52 distilleries sur 55 sont abandonnées en 1975.

Cette crise est aggravée par l'augmentation concomitante des importations, d'abord due à l'explosion démographique et à l'évolution des modes de consommation (importations de riz et de produits manufacturés divers), puis au développement touristique (importation de produits alimentaires et de biens d'équipement). Face à ce déficit, les Seychelles ne possèdent pas de ressources naturelles à exporter (interdiction du commerce des tortues marines, absence de ressources minières et énergétiques, difficultés techniques d'exploitation des réserves halieutiques). C'est pourquoi les futurs dirigeants seychellois mettent au point, avec les Britanniques, un plan quadriennal de développement faisant une large place au tourisme. L'aéroport donne à l'État seychellois une viabilité économique nouvelle après des années d'expédients (subventions du Royaume-Uni, ventes de terrains à des étrangers, entrées d'argent dues aux dépenses des personnels étatsuniens de la station de suivi des satellites ou mandats des émigrés).

L'emprise du politique sur le développement et sur la société

Inhabitées jusqu'à l'installation des Européens, les Seychelles sont officiellement annexées par la France en 1756. Les colons français avec quelques esclaves s'y installent à partir de 1770. Ces îles deviennent britanniques en 1814 et considérées comme des « dépendances » de Maurice jusqu'en 1903, année de l'octroi du statut de colonie de la Couronne aux Seychelles. En 1948, un système électoral très censitaire est mis en place. De 1967 à 1976, on assiste à un transfert du pouvoir des autorités coloniales aux responsables seychellois et la mise en œuvre d'un développement socio-économique contrôlé. Le désengagement colonial britannique s'est donc fait graduellement, avec, en 1967, l'adoption du suffrage universel (le corps électoral passe soudainement de 2 500 à 18 000 inscrits), puis, en 1970, la mise en place d'un statut d'autonomie interne et d'une constitution. Deux partis dominent la scène politique locale : le SDP (Seychelles Democratic Party) de l'avocat James R. Mancham et le SPUP (Seychelles People's United Party) de France Albert René, également avocat. La victoire du SDP aux élections de 1970 à l'Assemblée législative fait de J. R. Mancham le Premier ministre et de F. A. René le leader de l'opposition. Les deux hommes s'opposent sur l'avenir politique et économique des Seychelles. J. R. Mancham, anglophile, est pour une association étroite avec le Royaume-Uni et ne se rallie à l'idée d'indépendance, prônée par F. A. René, qu'en 1974. La question du développement touristique les oppose plus nettement peut-être. F. A. René considère négativement cette activité qui serait à l'origine de la forte inflation, du déclin de l'agriculture, de la croissance des importations, de la mainmise des capitaux étrangers, d'une déstructuration de la société... Il refuse que les Seychelles ne deviennent « *une nation de maîtres d'hôtel* » (Leymarie, p. 23). J. R. Mancham a une toute autre analyse. Selon lui, le tourisme permet de sortir les Seychelles de leur isolement, lutte contre le chômage, favorise la promotion sociale des plus pauvres, enrichit les pays, etc.

Le gouvernement de coalition issu de l'indépendance, avec J. R. Mancham comme président et F. A. René comme premier ministre, ne dure pas longtemps. En effet, un coup d'État en 1977 porte au pouvoir F. A. René avec un système de parti unique (le Seychelles People's Progressive Front) et une option social-marxiste. L'agriculture vivrière est encouragée, impliquant une réforme agraire – le Land Acquisition Act de 1977 – pour mettre en valeur les propriétés sous-exploitées ou abandonnées. Le plan national de développement 1978-1982 a pour priorités la pêche, l'agriculture, l'éducation et le logement. Le tourisme est volontairement délaissé. La Seychelles Development Bank (SDB) est créée par l'État pour financer le développement. La construction d'une société socialiste égalitaire doit permettre de redistribuer équitablement les bénéfices du tourisme et d'assurer au pouvoir une forte popularité. Mais le budget de l'État dépend alors pour plus de moitié des dons et prêts étrangers. C'est la main forcée par une crise

économique sévère, due en particulier à la baisse des arrivées touristiques (78 800 touristes en 1979, 47 200 en 1982), que l'Etat décide de relancer le tourisme au milieu des années 1980.

Au cours des premières années de dictature, le président s'attache à consolider son pouvoir et à protéger le pays des risques de déstabilisation politique¹. En novembre 1981, un raid de mercenaires est repoussé et en août 1982 une partie de l'armée se mutine, prenant en otage des touristes. Ces événements renforcent la mainmise étatique sur l'économie, illustrée par la nationalisation des principaux hôtels². À cette emprise économique se rajoute la surveillance de la population. Le puritanisme encouragé par le pouvoir fait cependant quelques concessions, comme l'autorisation des casinos.

La société seychelloise a été, tout au long de son histoire, une société contrôlée : d'abord par l'esclavage, de l'installation des Français - au milieu du XVIII^e siècle - à l'abolition de 1834 ; ensuite par une longue période coloniale britannique (1814-1976) durant laquelle les Seychellois n'ont que peu bénéficié de l'exploitation des îles ; enfin sous la dictature (1977-1991). Le résultat est une population soumise et nivelée. Nonobstant l'homogénéité forte de cette société catholique, créole et très mélangée, le pouvoir est encore partiellement entre les mains d'une oligarchie blanche, souvent d'origine française, spécialement les descendants des Grands-Blancs esclavagistes et planteurs ou des corsaires. Ils occupent les postes dans la haute administration et forment l'élite intellectuelle seychelloise.

Sur la toile de fond d'une histoire coloniale classique, le régime socialiste a développé un paternalisme autoritaire qui a garanti tout à la fois la domination de l'État et la paix sociale. En échange d'une certaine soumission, la population a été assurée d'une amélioration de sa qualité de vie. Les revenus touristiques, pilier de l'économie nationale en générant actuellement 70 % des recettes en devises et 17 % du PIB, ont servi à réaliser ce vaste projet social : santé, logement en dur et scolarisation ont considérablement progressé depuis le milieu des années 1970. Dès 1979, un mécanisme de pension vieillesse est constitué. On peut mettre incontestablement au crédit du régime de F. A. René l'excellence des niveaux d'éducation et de santé, synthétisés dans l'IDH. En 2001, les Seychelles, avec 0,840, sont au 36^e rang mondial, précédant des pays comme la Hongrie ou les Etats baltes et étant au premier rang africain, devant la Libye (0,783) et Maurice (0,779). L'espérance de vie à la naissance de la population dépasse les 72 ans et le taux d'alphabétisation des adultes atteint les 91 % (*L'Etat du monde 2004*, p. 586).

Le revers de la médaille est la mise en place d'un système étouffant la libre entreprise et la constitution d'une société passive, assistée et craintive, des traits ne favorisant pas le développement touristique, contrairement au dynamisme entrepreneurial généralisé qu'on trouve à Maurice et qui est bien plus largement à l'origine du succès de cette destination que les capitaux et les initiatives étrangères. D'ailleurs, trois groupes mauriciens (IBL, Constance et Beachcomber) ont réalisé des hôtels aux Seychelles, mais leur développement y est freiné par les difficultés qu'ils ont à transférer une partie de leur profit à Maurice, en considération du contrôle sévère exercé par l'Etat seychellois sur la sortie des devises étrangères³

¹ Cette dictature s'est achevée en 1991 sur proposition de France Albert René avec l'adoption d'un multipartisme. Cette ouverture politique s'est doublée d'une certaine libéralisation économique.

² Par la suite il en a revendu quelques-uns à des sociétés étrangères, telles que le groupe malaysien Berjaya, ou il les a donnés en gestion aux groupes Méridien ou Club Vacanze. Aujourd'hui la Cosproh (Compagnie seychelloise de promotion hôtelière), un organisme para-étatique, ne possède plus que *Le Méridien Barbarons*, *Le Méridien Fisherman's Cove*, *Le Reef Golf Club* et le *Cote d'Or Lodge*. L'État cherche actuellement à les vendre afin de réduire le déficit budgétaire.

³ Pébarthe H., 2003, *Le Tourisme, moteur du développement de la république de Maurice ? Un secteur à ménager, des lieux à intégrer*, Doctorat nouveau régime en géographie, Université Paris-IV, 467 p., p. 412.

III. UN ENVIRONNEMENT INSTRUMENTALISE

L'exploitation ancienne et la vulnérabilité des écosystèmes seychellois

Le raclage systématique du guano, le ramassage des tortues, la récolte des œufs, au point de menacer d'extinction certaines espèces d'oiseaux marins, marquent l'histoire de la colonisation des Seychelles. Or, les Seychelles constituent un des « points névralgiques de biodiversité », une zone de fort endémisme. C'est dire la richesse de la faune et de la flore seychelloise. On y compte des centaines d'espèces endémiques, dont le fameux palmier à coco de mer (*Lodoicea maldivica*). Si aujourd'hui les îles coralliennes extérieures, par leur faible occupation, semblent relativement préservées, il n'en va pas de même des îles granitiques intérieures habitées.

De nombreux problèmes environnementaux, d'origines naturels et anthropiques, s'y posent. Plusieurs écosystèmes littoraux ont été dégradés récemment, spécialement les mangroves. Le remblaiement de zones récifales peu profondes a modifié le littoral nord-oriental de Mahé. En effet, l'exiguïté des zones planes était un obstacle au développement démographique et économique. Dès les années 1940-1950, les particuliers agrandirent leur propriété sur la mer. Mais c'est surtout la politique des autorités coloniales puis seychelloises qui a profondément transformé cette partie du littoral, à partir de la fin des années 1960, avec la construction de terre-pleins, d'abord pour la modernisation du port de Victoria et la construction de la piste de l'aéroport international, puis pour la mise en place d'une zone industrialo-portuaire, de quartiers d'habitat et d'une voie rapide (fig. 4). Les pollutions liées à l'élevage, à l'industrie ou à l'urbanisation, ainsi que l'érosion qui transfère d'importantes quantités de matériaux terrigènes dans la mer dégradent les récifs coralliens. Les prélèvements de matériaux (corail, sable) et le remblaiement qui a réduit la dérive littorale expliquent que la majorité des plages recule et, entre 1984 et 2000, la moitié des sites de ponte a été abandonnée par les tortues. Les lois de 1961, 1972, 1978 et 1988 sur le remblaiement, imposant un permis de construire, ainsi que celles de 1982 et 1991 sur les prélèvements de matériaux, interdisant l'extraction sur les plages tout en favorisant le concassage du granite, ont été très mal appliquées (Cazes-Duvat, 2001a, p. 51 *sqq*).

Le tourisme a aussi joué un rôle dans cette dégradation, principalement le long de la baie de Beau Vallon, où se concentre aujourd'hui près du quart de la capacité hôtelière nationale (fig. 4). Généralement, les hôtels ont été construits trop près de la mer, dans des zones exposées aux vagues de tempête, ce qui a nécessité par la suite la construction de murs de soutènement et de protection, qui ont accru la capacité d'arrachement et de transport des vagues. L'homme ici a favorisé une érosion qui est aussi naturelle, par la pénurie actuelle de sédiments biodétritiques, comme le révèle Virginie Cazes-Duvat (2001 a, p. 63).

La construction d'un passé écologique

L'État rechercha dans l'histoire des îles les preuves d'une politique ancestrale de sauvegarde de la nature, condition nécessaire à l'édification d'une image de paradis insulaire. Exploitée dès les débuts du développement touristique, elle contribua à l'émergence d'un tourisme haut de gamme. Les plans de développement successifs et diverses brochures rappellent la portée des décrets Malavois de 1778, lesquels mirent fin au pillage effréné des ressources naturelles au cours des premières années d'occupation des îles. Ces décrets sont présentés comme le point de départ des politiques environnementales. De la même manière, la création de la réserve de Fond Ferdinand Le Morne à Praslin, en 1874 ou la fixation de quotas pour la capture des tortues de mer en 1955, prennent une connotation très environnementaliste dans le discours étatique. Elle fait aussi du pays un grand précurseur dans le domaine de la conservation !

Ces faits historiques ont été régulièrement surestimés, sur le plan national mais surtout sur la scène internationale, où les Seychelles ont précocement épousé les grandes causes écologiques (ratification en 1977 de la convention internationale sur le commerce des espèces menacées et de la convention sur la protection du patrimoine culturel et naturel mondial en 1980). Symboliquement, la république des Seychelles offrait le vaste et singulier atoll d'Aldabra à l'humanité en 1982. Elle devenait alors un modèle à l'échelle du monde entier et cherchait à faire oublier l'exploitation passée des îles.

Le rôle du développement durable

Les années 1980 voient poindre une politique nationale de l'environnement dans un contexte nouveau avec la prise de conscience des effets néfastes d'un développement incontrôlé. Au même moment, l'émergence de la voie du développement durable sur la scène internationale remet en cause, dans les petits États insulaires, les stratégies de développement dont les effets ne sont pas pris en compte. Adoptant alors comme un impératif national le développement durable en 1990, la République seychelloise s'engage à "faire un usage éclairé de l'environnement et des ressources naturelles pour satisfaire les besoins actuels sans compromettre les possibilités de la jeunesse et des générations futures de satisfaire les leurs" (Plan de gestion de l'environnement pour 1990-2000). Ce premier plan a été suivi d'un second couvrant la période 2000-2010.

C'est ainsi que l'avènement du modèle du développement durable sur la scène internationale offre une opportunité de renouvellement du discours politique. Les causes politiques de la stagnation du flux touristique sont masquées par une rhétorique environnementaliste. On trouve une multitude d'exemples de mystification dans la presse féminine de mode. Le supplément « Voyages » du *Monde*, daté du 23 mars 2000, répercute également le discours gouvernemental en notant que les Seychelles « joue la carte d'une clientèle réduite (100 000 visiteurs par an) (sic) afin de préserver l'environnement » (p. VI). Et la faiblesse des effectifs continue à servir le mythe dans un contexte de forte croissance du tourisme dans les îles tropicales. Les Seychelles sont devenues ce « luxe à l'état brut » - dernier slogan du ministère du tourisme - que peu ont la chance de connaître. Quelques îles-hôtels, réservées aux plus fortunés (Frégate et North Island spécialement), servent de faire-valoir au gouvernement en matière de respect de l'environnement, avec leur architecture intégrée à la végétation.

La duplicité de la politique de limitation des flux apparaît avec évidence. Le gouvernement fait croire qu'il préfère jouer sur la « qualité » des touristes plutôt que sur la quantité. Par exemple, on peut lire dans le *National Development Plan 1990-1994* : « To preserve the unique and exceptional quality of Seychelles tourism product and touristic environment by controlling the tourism bed count for Mahe, Praslin and La Digue (correctly limited to 4,000 beds) and by abstracting an upmarket clientele, rather than focusing attention on mass tourism » (Vol. II, p. 84). Au début des années 1990, le nombre maximal de lits est donc établi à 4 000 pour les trois principales îles granitiques. Parallèlement, il est décidé de limiter le nombre de visiteurs annuels à 150 000. Mais la capacité d'accueil souhaitée est rapidement rehaussée : en 1993, l'on communique un nouveau seuil de 4 600 lits et, en 1995, les 14 projets hôteliers enregistrés au ministère du tourisme annoncent le dépassement des 5 000 lits ! Quant au seuil de 150 000 touristes, il excède de 18 000 personnes les effectifs des années les plus fastes. Comme il a été fixé à un niveau élevé, les autorités seychelloises n'ont jamais eu à le faire appliquer.

La fixation d'un nombre maximal de lits dans les années 1990 a eu trois motivations : le maintien d'une crédibilité auprès des bailleurs de fonds du développement durable, la justification d'effectifs stagnants et la protection du mythe. L'augmentation du solde négatif de la balance commerciale au cours des années 1990 (109 millions de dollars étatsuniens en 1990, 232 millions en 1999) a d'ailleurs débouché sur l'affirmation d'une nouvelle volonté politique en 1997 : atteindre 250 000 visiteurs en 2007 grâce à un parc hôtelier totalisant entre 8 000 et 9 000 lits ! On en est loin aujourd'hui, puisqu'il était prévu 190 000 touristes en 2002 et entre 6 000 et 7 000 lits, alors que ceux-ci ne sont qu'au nombre de 5 000, avec un taux d'occupation d'environ 52 %, et que depuis 1996 le nombre de touristes tourne autour de 130 000.

Il n'y a pas de volonté de limitation des flux parce que la solution primordiale aux difficultés financières de l'État est l'accroissement des revenus touristiques, au-delà de l'anecdotique vente de passeports à 25 000 dollars étatsuniens pièce, tant l'économie est peu diversifiée. Certes, la pêche au thon, avec les exportations de l'importante conserverie de Victoria et les ventes des licences de pêche dans la zone économique exclusive, constitue une source de revenus appréciable (*Atlaséco 2004*, p. 245), mais ce secteur n'a pas un fort potentiel de croissance. Actuellement la dette publique équivaut à deux fois le PIB du micro-État (*Bilan du Monde 2004*, p. 133). On parle de plus en plus d'une dévaluation de la roupie, sous la pression du FMI. Les finances de l'État sont telles que les arriérés s'accumulent. En 2003, la république des Seychelles a dû se retirer, faute d'argent pour payer ses cotisations, de la Southern African Development Community (SADC), une organisation d'intégration régionale, et de l'Indian Ocean Rim for Regional Cooperation (IOR ARC), un groupe d'intérêts économique.

CONCLUSION

Les relations entre tourisme et environnement constituent aujourd'hui une des problématiques majeures des sciences économiques et sociales par l'ampleur de cette activité et la montée des préoccupations environnementales et éthiques. Le cas seychellois démontre à quel point une politique de protection des écosystèmes devient un outil de promotion touristique et de légitimation du pouvoir en place, la thématique du développement durable servant de couverture habile aux obstacles politiques. Bien d'autres pays en développement ont la même attitude aujourd'hui, adoptant les grands principes du développement durable sans volonté ou possibilité de les appliquer. L'exemple des Maldives est sur ce point édifiant (Gay, 2001). Leur président, Maumoon Abdul Gayoom, a récemment déclaré être un « *champion de l'environnement et de la religion qui protège les récifs et les 300 000 musulmans des Maldives de la double menace du réchauffement climatique et des hordes en bikinis qui remplissent les 87 complexes balnéaires haut de gamme de l'archipel* »⁴. Le même président, s'était fait remarquer aux Nations unies, en 1987, en intervenant pour évoquer les risques de disparition de son pays si le niveau de la mer continuait d'augmenter, après que M^{me} Brundtland eut déposé son fameux rapport créant le « développement durable ». En jouant ce rôle de victime, le président maldivien escamote les vrais problèmes environnementaux se posant dans cet archipel et qui sont plus liés à un développement interne mal maîtrisé qu'à l'élévation du niveau de la mer. Une étude de l'ONU de 1989, citée par Virginie Cazes-Duvat (2001 b, p. 17) a révélé que l'effet de l'extraction du corail était trois fois supérieur à celui de l'élévation du niveau marin dans l'enfoncement relatif du platier. Les îles-hôtels se hérissent d'épis de stabilisation et sont parfois totalement ceinturées par des gabions semi-immergés. Ces ouvrages défensifs, la construction de ports et l'ouverture de chenaux de navigation ont accru la vulnérabilité des plages. Le discours officiel à l'usage de la communauté internationale et des touristes potentiels est donc, ici aussi, particulièrement manipulateur.

En signant la convention de l'Unesco sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, l'État seychellois cherchait à s'intégrer à la communauté internationale. En déterminant une capacité d'accueil maximale, il répondait à la pression grandissante des bailleurs de fonds, notamment l'Union européenne, convertis au « tourisme durable »⁵. Or, on a pu constater que les capacités d'accueil maximales fixées, qui donnent l'impression d'une approche raisonnée et d'une maîtrise du flux, progressaient de concert avec le solde négatif de la balance commerciale. Et même si la limitation du flux était véritablement voulue et respectée, permettrait-elle d'éviter le déclin prophétisé de l'activité touristique ? En y répondant par l'affirmative, les écologistes et aujourd'hui les grandes organisations internationales ont une vision simpliste du lien entre tourisme et environnement. Cette conception minière du tourisme, qui abandonnerait un lieu après l'avoir fortement transformé, est infirmée quasiment partout, de la Côte d'Azur aux îles Hawaii en passant par les Baléares ou les Bahamas. Nous contestons ainsi la lecture simpliste du modèle de R. W. Butler sur le cycle de vie des lieux touristiques (1980). Ce dernier a proposé une courbe de croissance dans le temps du flux de touristes pour un lieu donné. Après les phases de découverte et de développement, la fréquentation aurait tendance à stagner, prédisant un possible déclin. En arrière-plan, il y a l'idée qu'une limite aurait été franchie, au-delà de laquelle la destination connaîtrait une crise grave. Selon nous, beaucoup de touristes ne tue pas le tourisme (Equipe MIT, 2002).

D'aucuns en lisant ce travail se réjouiront que les Seychelles restent préservées du « péril touristique » en ne s'ouvrant qu'à des privilégiés payant cher leurs vacances. Et tout compte fait, le discours sur le « tourisme durable », arrange bien cette élite qui cherche à se ménager dans les pays du Sud, toujours plus loin d'Europe ou d'Amérique du Nord, des lieux où ils ne seront pas en contact avec la « masse ».

⁴ Article dans *Time Asia* cité par *Courrier International* sur son site web le 12 décembre 2003.

⁵ Voir en particulier le dossier consacré en 1999 au tourisme dans *Le Courrier ACP-UE*, n° 175, p. 41-71.

BIBLIOGRAPHIE

- ATLASECO 2004 (2003), Le Nouvel Observateur et Challenges, 322 p.
- BENEDICT, B. (1966) *People of the Seychelles*. Londres, Her Majesty's Stationery Office, 74 p.
- BENEDICT, B. & M. (1982) *Men, Women and Money in Seychelles*. Berkeley, University of California Press, 289 p.
- BILAN DU MONDE 2004 (2003), Le Monde, 208 p.
- BUTLER, R. W. (1980) The concept of a tourist area cycle of evolution : implications for management of resources. *The Canadian Geographer*, n° 1, p. 5-12.
- CAZES-DUVAT, V. (1998) Le développement touristique de l'île corallienne de Desroches (groupe des Amirantes, archipel des Seychelles). *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 203, p. 323-336.
- CAZES-DUVAT, V. (1999) *Les Littoraux des îles Seychelles*. Paris, L'Harmattan, 365 p.
- CAZES-DUVAT, V. (1999) Développement soutenable et capacité de charge des littoraux en milieu tropical insulaire : l'exemple de l'île de Mahé (archipel des Seychelles, océan Indien). *Insula*, numéro spécial, p. 41-45.
- CAZES-DUVAT, V. (2001 a) *Atlas de l'environnement côtier des îles granitiques de l'archipel des Seychelles*. Saint-Denis-de-la-Réunion, Université de la Réunion, 88 p.
- CAZES-DUVAT, V. (2001 b) Le poids des contraintes physiques dans le développement des atolls : l'exemple de l'archipel des Maldives (océan Indien). *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 213, p. 3-25.
- COLOM, J. (1990) La protection de l'environnement à Madagascar, à Maurice, aux Comores et aux Seychelles. *Annuaire des pays de l'océan Indien*, XI, p. 65-88.
- Courrier ACP-UE* (1998) Seychelles. À la croisée des chemins. n° 168, p. 50-64.
- DEPREST, F. (1997) *Enquête sur le tourisme de masse. L'écologie face au tourisme*. Paris, Belin, 207 p.
- DUPON, J.-F. (1985) Les Seychelles : du rêve à la réalité. *Hérodote*, n° 37-38, p. 237-248.
- Equipe MIT (2002) *Tourismes 1. Lieux communs*. Paris, Belin, 320 p.
- ETAT DU MONDE 2004 (L') (2003), Paris, La Découverte, 668 p.
- Fonds monétaire international (2000) *Seychelles : Recent Economic Developments*, IMF Staff Country Reports n° 00/162, 69 p.
- GAY, J.-Ch. (1999) Une île-hôtel aux Seychelles : Bird Island. *Mappemonde*, n° 53, p. 34-35.
- GAY, J.-Ch. (2000) La mise en tourisme des îles intertropicales. *Mappemonde*, n° 58, p. 17-22.
- GAY, J.-Ch. (2001) L'île-hôtel, symbole du tourisme maldivien. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 213, p. 26-52.
- HUETZ DE LEMPS A., CHAPUIS O. et REAUD-THOMAS G. (1984) *Viabilité des petits pays insulaires : la république des Seychelles*. Bordeaux, CRET, 176 p.
- LEYMARIE, Ph. (1973) Les Seychelles : les « indépendantistes » contre le « tourisme sauvage ». *Revue française d'études politiques africaines*, n° 95, p. 21-23.
- LOCKHART, D. G. et DRAKAKIS-SMITH, D. (1997) *Island Tourism. Trends and Prospects*. Londres et New York, Pinter, 352 p.
- Management & Information Systems Division. République des Seychelles.
- Ministry of Tourism & Civil Aviation. République des Seychelles.
- Republic of Seychelles (1990) *National Development Plan 1990-1994*. Mahé, vol. 1 et 2, 110 p. et 318 p.
- Republic of Seychelles (1990) *Achieving sustainable development. Environmental Management Plan of the Seychelles 1990-2000*. Mahé, vol. 1 et 2.
- République des Seychelles. Plan indicatif d'aménagement du territoire (1988) *Plan indicatif d'aménagement du territoire*. Mahé, vol. 1 et 2, 205 p. + annexes et 26 p.
- SERVIALE M. (1983) *Le Tourisme aux Mascareignes-Seychelles*. Saint-Denis-de-la-Réunion, Centre universitaire de la Réunion, 182 p.
- WILSON, D. (1994) Unique by a Thousand Miles. Seychelles Tourism Revisited. *Annals of Tourism Research*, n° 1, p. 20-45.
- YOUNG, T. R. (1993) *Environmental Legislation in the Seychelles*. Conservation and National Parks Laws and Regulations, Cooperation Programme TCP/SEY/2253, 60 p